

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E04.01 Date d'émission: 21/09/2020 Blend Version: 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Octan 10+ Power Booster

Code du produit : W43863

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour essence. Fonction ou catégorie d'utilisation : Additifs pour carburants

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium Industriepark-West 46 9100 Sint-Niklaas - Belgium T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56 msds@wynns.eu - www.wynns.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange 2.1.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist) H332 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : distillates (Fischer-Tropsch), C8-26, branched and linear; méthylcyclopentadiényle

tricarbonyle de manganèse

Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H332 - Nocif par inhalation.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoguer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P405 - Garder sous clef.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

21/09/2020 1/9 FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin P331 - NE PAS faire vomir.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
distillates (Fischer-Tropsch), C8-26, branched and linear	(N° CAS) 848301-67-7 (N° CE) 481-740-5 (N° REACH) 01-000020119-75	>= 90	Asp. Tox. 1, H304
méthylcyclopentadiényle tricarbonyle de manganèse	(N° CAS) 12108-13-3 (N° CE) 235-166-5 (N° REACH) 01-2119495971-23	1 - 2.5	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 2 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist), H330 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1,2,4-triméthylbenzène substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 95-63-6 (N° CE) 202-436-9 (N° Index) 601-043-00-3 (N° REACH) 01-2119472135-42	0.1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
Naphtalène	(N° CAS) 91-20-3 (N° CE) 202-049-5 (N° Index) 601-052-00-2 (N° REACH) 01-2119561346-37	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semiassise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt

respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout

effort physique. Consulter éventuellement un médecin.

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un

savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire

persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Nocif par inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la

: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après ingestion

peau

: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Risque de pneumonie aspiratoire. Maux de tête. Douleurs abdominales.

21/09/2020 FR (français) 2/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. de la poudre ABC.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible. Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. des

vêtements de protection.

Procédures d'urgence

: Délimiter la zone de danger. Ventiler la zone de déversement. Déversements importants/en espace confiné : appareil à air comprimé. Eviter que le produit ne

s'écoule vers les points bas. Enlever les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage

: Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Conforme à la réglementation. En cas d'exposition répétée ou prolongée : Certains composants du produit détruisent les graisses naturelles de la peau. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène

: Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Conditions de stockage

: Conforme à la réglementation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage

: < 40 °C

Lieu de stockage

: Conforme à la réglementation. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Ventilation au niveau du sol.

Prescriptions particulières concernant

l'emballage

: Conforme à la réglementation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Etiquetage selon.

21/09/2020 FR (français) 3/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lire l'étiquette avant utilisation. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Voir fiche technique pour des informations détaillées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

méthylcyclopentadiényle	tricarbonyle de manganèse	(12108-13-3)

UE IOELV TWA (mg/m^3) 0.2 mg/m^3 Belgique Valeur limite (mg/m^3) 0.2 mg/m^3

Belgique Classification additionelle D

France VME (mg/m 3) 0.2 mg/m 3 (Mn) Italie - Portugal - USA ACGIH TWA (mg/m 3) 0.2 mg/m 3

ACGIH

Naphtalène (91-20-3)

UE 50 mg/m³ IOELV TWA (mg/m³) UE 10 ppm IOELV TWA (ppm) Belgique Valeur limite (mg/m3) 53 mg/m³ Belgique Valeur seuil (ppm) 10 ppm Belgique Valeur courte durée (mg/m³) 80 mg/m³ Valeur courte durée (ppm) 15 ppm Belgique Belgique Classification additionelle AK-érték 50 mg/m³ Hongrie

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

 UE
 IOELV TWA (mg/m³)
 100 mg/m³

 UE
 IOELV TWA (ppm)
 20 ppm

distillates (Fischer-Tropsch), C8-26, branched and linear (848301-67-7)

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 2.06 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 1.68 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 10 mg/l

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, 12.5 mg/kg de poids corporel/jour

cutanée

A long terme - effets systémiques, 151 mg/m³

inhalation

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale 7.5 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, 32 mg/m³

inhalation

A long terme - effets systémiques, 7.5 mg/kg de poids corporel/jour

cutanée

Naphtalène (91-20-3)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, 3.57 mg/kg de poids corporel/jour

cutanée

A long terme - effets systémiques, 25 mg/m³

inhalation

A long terme - effets locaux, inhalation 25 mg/m³

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 2.9 mg/l

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée 16171 mg/kg de poids corporel/jour

Aiguë - effets systémiques, inhalation 100 mg/m³

21/09/2020 FR (français) 4/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

Aiguë - effets locaux, inhalation 100 mg/m³ A long terme - effets systémiques, 100 mg/m³

inhalation

A long terme - effets locaux, inhalation 100 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, inhalation 29.4 mg/m³ Aiguë - effets locaux, inhalation 29.4 mg/m³

A long terme - effets systémiques,orale 15 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, 29.4 mg/m³

inhalation

A long terme - effets systémiques, 9512 mg/kg de poids corporel/jour

cutanée

A long terme - effets locaux, inhalation 29.4 mg/m³

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 0.12 mg/l
PNEC aqua (eau de mer) 0.12 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce) 0.12 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 13.56 mg/kg poids sec PNEC sédiments (eau de mer) 13.56 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 2.34 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 2.41 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Equipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de sécurité.





Protection des mains : Néoprène. Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas

seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des

gants.

Autres informations : Temps de rupture : >30'. Epaisseur du matériau des gants >0,1 mm.

: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: limpide.Couleur: Jaune.

Odeur : odeur de pétrole.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

рН

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

indice de réfraction : 1.437

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 72 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

21/09/2020 FR (français) 5/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

: Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique @20°C : 782 kg/m³

Solubilité : insoluble dans l'eau. Log Pow : Aucune donnée disponible Log Kow : Aucune donnée disponible

: 2.6 mm²/s Viscosité, cinématique @40°C

Viscosité, dynamique @40°C : Aucune donnée disponible

Viscosité

Viscosité Index

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. **Autres informations**

Teneur en COV : 98.2 %

Indications complémentaires : Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques

pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi. Protéger de la lumière.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes de métaux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Octan 10+ Power Booster

ETA CLP (poussières, brouillard) 4.227 mg/l/4h

distillates (Fischer-Tropsch), C8-26, branched and linear (848301-67-7)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

méthylcyclopentadiényle tricarbonyle de manganèse (12108-13-3)

DL50 orale rat 51.8 mg/kg DL50 cutanée lapin 140 mg/kg CL50 inhalation rat (mg/l) 0.076 mg/l/4h

ETA CLP (voie orale) 51.8 mg/kg de poids corporel 140 mg/kg de poids corporel ETA CLP (voie cutanée)

ETA CLP (vapeurs) 0.076 mg/l/4h 0.076 mg/l/4h ETA CLP (poussières, brouillard)

Naphtalène (91-20-3)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg de poids corporel Sprague-Dawley

21/09/2020 FR (français) 6/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Naphtalène (91-20-3)

DL50 cutanée rat > 2500 mg/kg de poids corporel Sherman

ETA CLP (voie orale) 500 mg/kg de poids corporel

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

DL50 orale rat 6000 mg/kg de poids corporel

DL50 cutanée rat > 3440 mg/kg de poids corporel CD (COBS)

CL50 inhalation rat (mg/l) 4.69 mg/l/4h Wistar

ETA CLP (voie orale) 6000 mg/kg de poids corporel

4.69 mg/l/4h ETA CLP (vapeurs) ETA CLP (poussières, brouillard) 4.69 mg/l/4h Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé : Non classé Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

distillates (Fischer-Tropsch), C8-26, branched and linear (848301-67-7)

CL50 poisson 1 > 1000 mg/l @96h Pimephales promelas CE50 Daphnie 1 > 1000 mg/l @48h Daphnia magna

NOEC (aigu) > 1000 mg/l @48h Daphnia magna

méthylcyclopentadiényle tricarbonyle de manganèse (12108-13-3)

CL50 poisson 1 0.21 mg/l 96h

Naphtalène (91-20-3)

CL50 poisson 1 96h 1.6 mg/l Oncorhynchus mykiss CE50 Daphnie 1 48h 2.16 mg/l Daphnia magna

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

CL50 poisson 1 96h 7.72 mg/l Pimephales promelas CE50 Daphnie 1 48h 3.6 mg/l Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

distillates (Fischer-Tropsch), C8-26, branched and linear (848301-67-7)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

méthylcyclopentadiényle tricarbonyle de manganèse (12108-13-3)

Persistance et dégradabilité Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

distillates (Fischer-Tropsch), C8-26, branched and linear (848301-67-7)

Log Pow > 6.5 @40°C

méthylcyclopentadiényle tricarbonyle de manganèse (12108-13-3)

Potentiel de bioaccumulation Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

21/09/2020 FR (français) 7/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer en centre de traitement agréé. Éviter le rejet dans l'environnement.

produit/emballage

: 14 06 03* - autres solvants et mélanges de solvants

Code catalogue européen des déchets (CED)

15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou

contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 98.2 %

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Significativement dangereux pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

21/09/2020 FR (français) 8/9

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3 (-, , - , - , - , - , - , - , - ,	3 (-)		
Textes des phrases H- et EUH:			
Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2		
Acute Tox. 2 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 2		
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3		
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1		
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2		
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3		
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1		
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2		
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3		
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3		
H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
H301	Toxique en cas d'ingestion.		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
H310	Mortel par contact cutané.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H330	Mortel par inhalation.		
H332	Nocif par inhalation.		
H335	Peut irriter les voies respiratoires.		
H351	Susceptible de provoquer le cancer.		
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.		
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.		

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

21/09/2020 FR (français) 9/9